

Document de travail

Le marché des assurances santé et prévoyance en 2021

Préambule : ce document produit conjointement par les services statistiques du CTIP, de France Assureurs et de la FNMF a pour objectif de consolider les données de l'ensemble des organismes d'assurance en France du marché santé et prévoyance. Il couvre l'ensemble des garanties santé et prévoyance, à l'exception des garanties emprunteurs. Les répartitions par famille sont réalisées par entité selon le statut juridique, et non selon une approche groupe.

Les assurances de personnes se partagent traditionnellement en deux segments de marché distincts, l'assurance épargne-retraite d'une part, la santé et la prévoyance d'autre part. La santé correspond aux assurances permettant le remboursement des dépenses de soins et de biens médicaux quand la prévoyance comprend les assurances incapacité/invalidité/dépendance et les assurances décès.

Trois familles d'assureurs proposent des garanties dans ce domaine en France : les institutions de prévoyance régies par le code de la sécurité sociale, les entreprises d'assurance régies par le code des assurances et les mutuelles régies par le code de la mutualité.

Après la crise sanitaire, la reprise économique de 2021 a permis au marché de l'assurance santé et prévoyance de rebondir (+4,8 % par rapport à 2020) pour atteindre 64,4 Md€ de cotisations

Après une année 2020 rendue atypique en raison de la crise sanitaire, l'année 2021 renoue avec un niveau de croissance soutenu en assurances santé et prévoyance. Les cotisations s'élèvent à 64,4 Md€ (+4,8 % par rapport à 2020) dans un contexte macroéconomique porteur, marqué par le rebond économique de la France (avec une croissance du PIB de 6,8 %) et la reprise du marché de l'emploi.

La croissance soutenue des cotisations en assurance santé et prévoyance se retrouve en particulier sur les contrats collectifs (+7,2 %) et dans une moindre mesure sur les contrats individuels (+2,4 %). Sur le segment des contrats collectifs, les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance représentent respectivement 41 % et 37 % des cotisations, contre 22 % pour les mutuelles. Le marché de l'assurance individuelle est, quant à lui, principalement partagé entre les sociétés d'assurance (53 %) et les mutuelles (44 %), les institutions de prévoyance étant peu présentes sur ce segment (3 %).

Le marché de la santé progresse de 4,1 % par rapport à 2020, pour atteindre 40,1 Md€ de cotisations

En assurance santé, les cotisations progressent de 4,1 % en 2021, contre +2,2 % en moyenne par an sur les 10 dernières années (période 2011-2021). Les cotisations des contrats collectifs progressent de 6,0 % pour atteindre 19,6 Md€, soit 49 % des cotisations santé de l'année. Les cotisations individuelles progressent également, mais à un rythme moindre, de 2,3 % pour atteindre 20,6 Md€, soit 51 % du marché santé. Selon les familles, les évolutions des cotisations sont un peu contrastées. Si les institutions de prévoyance affichent une nette progression, de 7,7 %, les cotisations des sociétés d'assurance progressent de 4,8 % et celles des mutuelles affichent une croissance de 2,3 %.

Les mutuelles demeurent le premier acteur de l'assurance santé avec une part de marché de 47 %, devant les sociétés d'assurance (36 %) et les institutions de prévoyance (17 %). Sur le segment des contrats collectifs, le marché est relativement partagé entre les trois familles (38 % pour les sociétés d'assurance, 32 % pour les mutuelles et 30 % pour les institutions de prévoyance). Sur le segment des contrats individuels, le marché est plus concentré : les mutuelles représentent 62 % des cotisations, contre 34 % pour les sociétés d'assurance et 4 % pour les institutions de prévoyance.

Les **prestations** versées aux assurés augmentent de 15,4 %, respectivement de 17,2 % et 13,5 % pour les contrats collectifs et les contrats individuels. Les contrats collectifs représentent plus de la moitié des prestations de l'année (53 %). Les prestations augmentent pour l'ensemble des familles, plus fortement pour les institutions de prévoyance (+24,2 %) et les sociétés d'assurance (+16,6 %) que pour les mutuelles (+11,5 %), sous l'effet d'un phénomène de rattrapage des soins et du recours accru au « 100 % santé ».

La **charge des prestations** santé est en hausse de 5,0%, à 33,6 Md€. Les contrats collectifs affichent la hausse la plus forte, à 5,8 % alors que la charge des prestations des contrats individuels ressort à 4,2 %. La moindre dynamique de la charge des prestations par rapport à celle des prestations provient de la contribution COVID, pour un montant de 1,5 Md€ en 2020 mais aussi par une reprise de provisions.

Le marché de la prévoyance progresse également en 2021 et représente 24,3 Md€ de cotisations.

À l'instar du marché de l'assurance santé, le marché de la prévoyance voit ses cotisations progresser (+6,0 %). En revanche, la charge des prestations reste globalement stable (+0,4 %).

En prévoyance (incapacité/invalidité/dépendance/décès), la croissance des cotisations des contrats collectifs, à +8,9 % pour atteindre 13,5 Md€, est nettement plus forte que celle des contrats individuels, à +2,6 % pour 10,8 Md€. Les contrats collectifs représentent plus de la moitié des cotisations de l'année (56 %). Les institutions de prévoyance, avec une progression de +10,3 %, affichent une croissance plus importante que celle des mutuelles et des sociétés d'assurance (respectivement +2,1 % et +4,9 %).

Les sociétés d'assurance demeurent le premier acteur en prévoyance avec une part de marché de 65 %, devant les institutions de prévoyance (27 %) et les mutuelles (8 %). Sur le segment des contrats collectifs, les institutions de prévoyance et les sociétés d'assurance totalisent 93 % du marché (respectivement 48 % et 45 %) contre 7 % pour mutuelles. Sur le segment des contrats individuels, le marché est essentiellement concentré chez les sociétés d'assurance (90 %), les mutuelles intervenant à hauteur de 10 %.

Par garantie, l'évolution est contrastée. **Pour les garanties incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel**, les cotisations progressent de 5,7 %, à 14,8 Md€. Pour ces garanties, plus de la moitié des cotisations provient de contrats collectifs (58 %) dont les cotisations présentent une forte hausse de 9,4 % tandis qu'elles ne progressent que de 1,0 % pour les contrats individuels. Ce sont les institutions de prévoyance qui affichent la croissance la plus forte (+11,1 %), suivies des sociétés d'assurance (+4,7 %), tandis que pour les mutuelles les cotisations reculent (-3,9 %).

Pour les garanties décès toutes causes, les cotisations augmentent de 6,5 %, à 9,5 Md€, avec une croissance de 5,0 % pour les contrats individuels et de 7,9 % pour contrats collectifs. Ce marché reste équitablement réparti entre les contrats individuels et les contrats collectifs. Les cotisations sont dynamiques pour les mutuelles (+9,3 %) et les institutions de prévoyance (+8,8 %) ainsi que pour les sociétés d'assurance (+5,2 %).

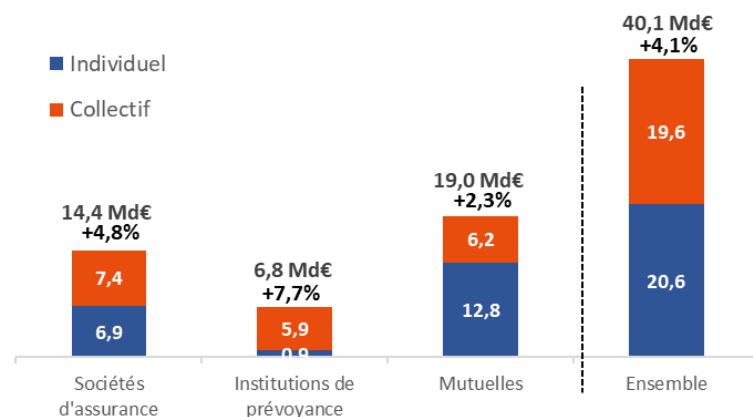
La **charge des prestations** en prévoyance progresse faiblement de 0,4 % avec une croissance dynamique pour les garanties décès toutes causes (+7,0 %) contre un recul pour les garanties incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel (-2,3 %). Les contrats collectifs représentent presque les deux-tiers des charges de prestations de l'année (65 %). Si les mutuelles observent une diminution des charges de 2,0 %, les sociétés d'assurance et les institutions de prévoyance affichent la même légère hausse, à +0,6 %.

Les **prestations** versées aux assurés progressent de 1,7 % portées de manière sensiblement égale par les garanties incapacité, invalidité, dépendance et décès accidentel (+1,8 %) et par les garanties décès toutes causes (+1,4 %). Si les prestations des contrats collectifs sont en hausse de 3,2 %, les prestations des contrats individuels baissent de 1,3 %. Les contrats collectifs restent prépondérants, représentant 67 % des prestations. Selon les familles, les mutuelles affichent une forte baisse (-8,7 %) tandis que les prestations versées par les sociétés d'assurance sont en hausse de 2,0 % et celles des institutions de prévoyance de 4,2 %.

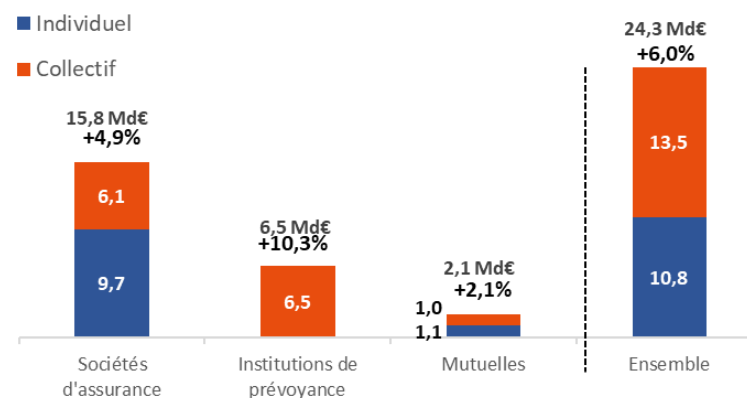
*

* *

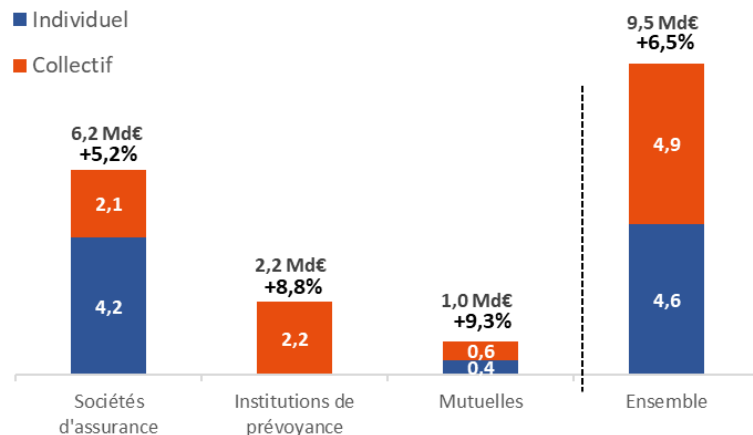
Cotisations en assurance santé en 2021



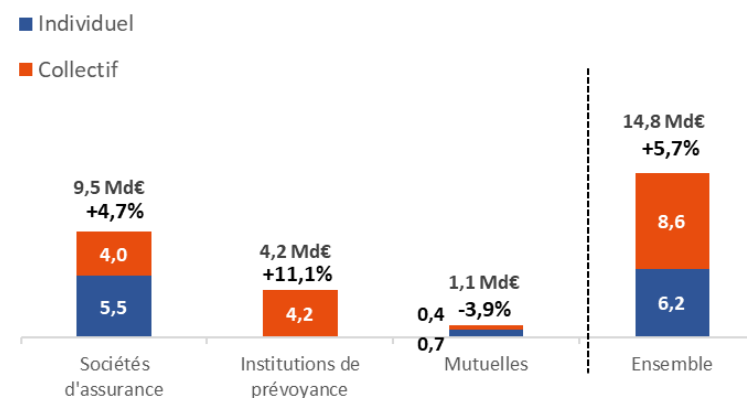
Cotisations en assurance prévoyance en 2021



dont prévoyance - décès toutes causes

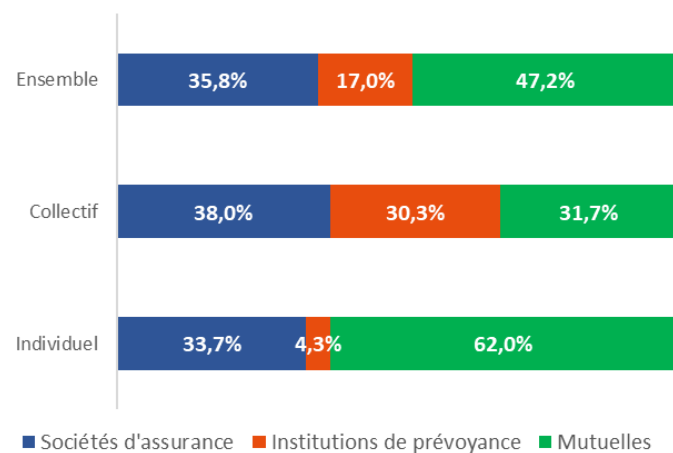


dont prévoyance - incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel

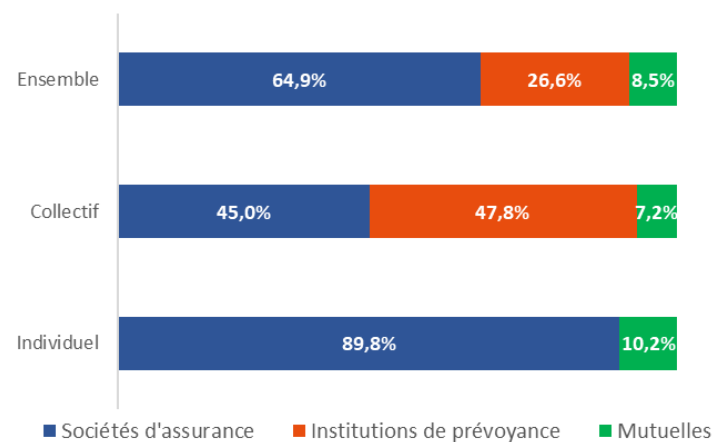


Sources : CTIP, France Assureurs, FNNM.

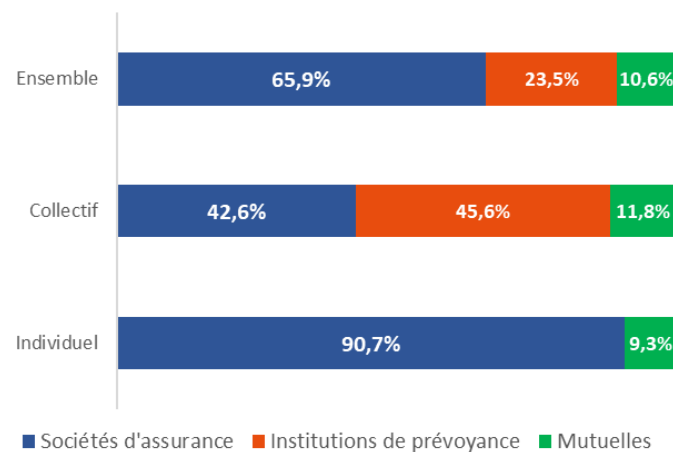
Répartition des cotisations en assurance santé en 2021



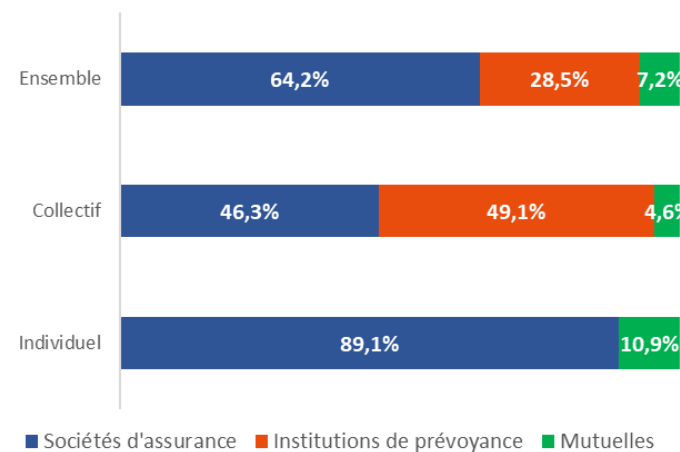
Répartition des cotisations en assurance prévoyance en 2021



dont prévoyance - décès toutes causes

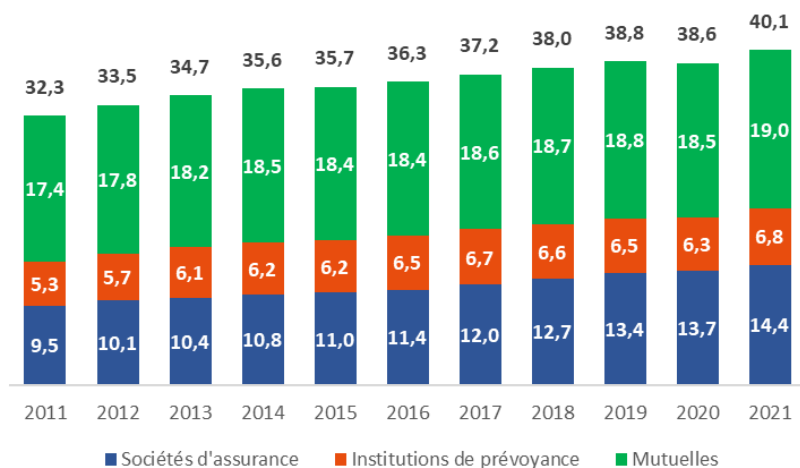


dont prévoyance - incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel

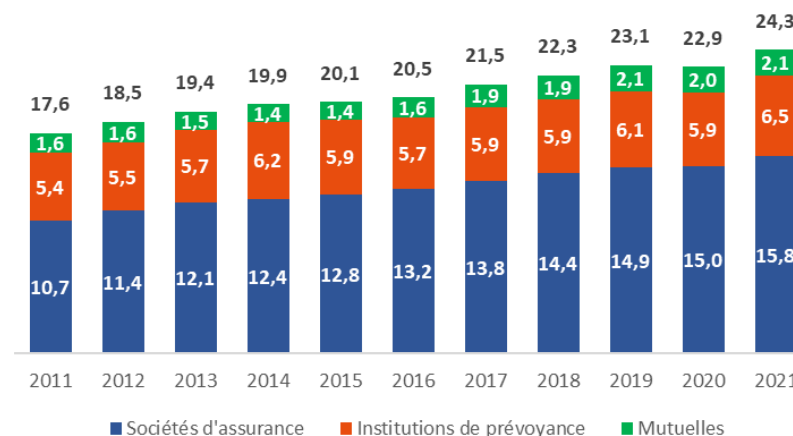


Sources : CTIP, France Assureurs, FNMF.

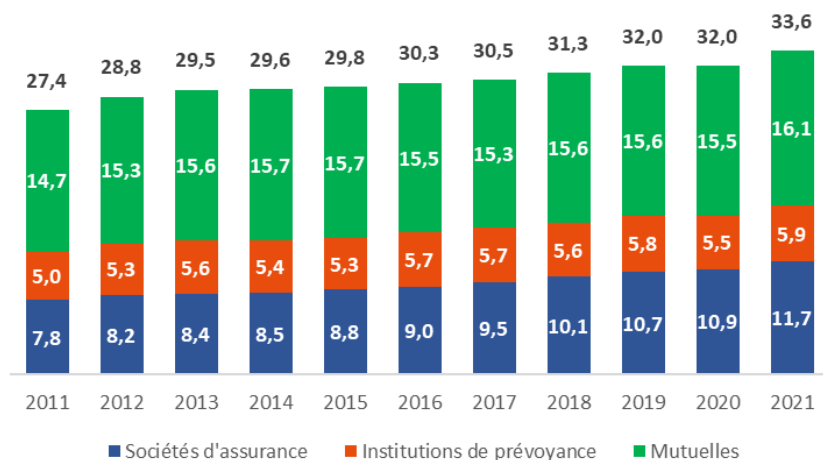
Historique des cotisations en assurance santé (Md€)



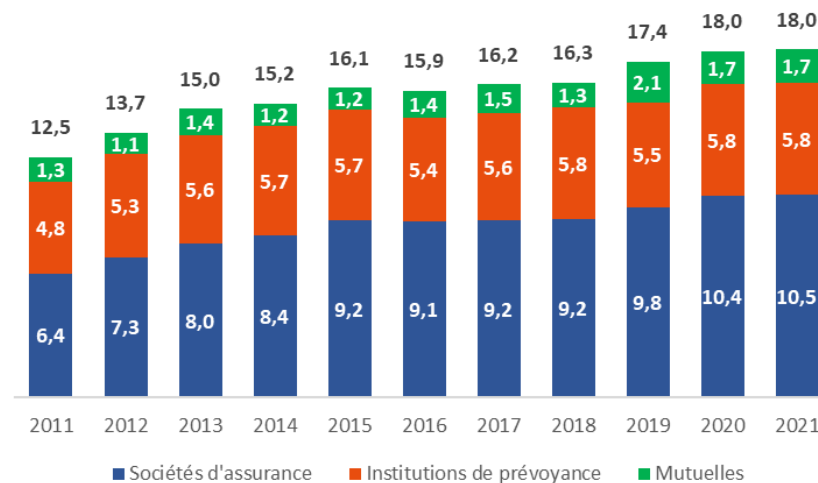
Historique des cotisations en assurance prévoyance (Md€)



Historique de la charge des prestations en assurance santé



Historique de la charge des prestations en assurance prévoyance



Sources : CTIP, France Assureurs, FNMF

Les cotisations

En 2020 (M€)			En 2021 (M€)			Evolution			Structure par OC en 2021			Structure par contrat en 2021		
Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total

Total santé-prévoyance

Sociétés d'assurance	15 905	12 845	28 750	16 624	13 517	30 141	+4,5%	+5,2%	+4,8%	53,0%	40,9%	46,8%	55,2%	44,8%	100,0%
Institutions de prévoyance	864	11 321	12 185	882	12 392	13 274	+2,0%	+9,5%	+8,9%	2,8%	37,5%	20,6%	6,6%	93,4%	100,0%
Mutuelles	13 858	6 701	20 559	13 858	7 174	21 032	+0,0%	+7,0%	+2,3%	44,2%	21,7%	32,6%	65,9%	34,1%	100,0%
Ensemble	30 627	30 867	61 494	31 364	33 083	64 446	+2,4%	+7,2%	+4,8%	100,0%	100,0%	100,0%	48,7%	51,3%	100,0%

1. - Santé (frais de soins)

Sociétés d'assurance	6 586	7 131	13 717	6 924	7 448	14 373	+5,1%	+4,4%	+4,8%	33,7%	38,0%	35,8%	48,2%	51,8%	100,0%
Institutions de prévoyance	864	5 467	6 332	882	5 937	6 819	+2,0%	+8,6%	+7,7%	4,3%	30,3%	17,0%	12,9%	87,1%	100,0%
Mutuelles	12 651	5 873	18 524	12 754	6 201	18 954	+0,8%	+5,6%	+2,3%	62,0%	31,7%	47,2%	67,3%	32,7%	100,0%
Ensemble	20 101	18 472	38 573	20 560	19 587	40 146	+2,3%	+6,0%	+4,1%	100,0%	100,0%	100,0%	51,2%	48,8%	100,0%

2. - Prévoyance

Sociétés d'assurance	9 319	5 714	15 033	9 700	6 069	15 769	+4,1%	+6,2%	+4,9%	89,8%	45,0%	64,9%	61,5%	38,5%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	5 853	5 853	0	6 454	6 454		+10,3%	+10,3%		47,8%	26,6%		100,0%	100,0%
Mutuelles	1 207	828	2 035	1 104	973	2 077	-8,5%	+17,4%	+2,1%	10,2%	7,2%	8,5%	53,2%	46,8%	100,0%
Ensemble	10 526	12 395	22 921	10 804	13 496	24 300	+2,6%	+8,9%	+6,0%	100,0%	100,0%	100,0%	44,5%	55,5%	100,0%

2.1. - Incapacité-invalidité, yc dépendance et décès accidentel

Sociétés d'assurance	5 362	3 737	9 099	5 532	3 991	9 523	+3,2%	+6,8%	+4,7%	89,1%	46,3%	64,2%	58,1%	41,9%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	3 809	3 809	0	4 230	4 230		+11,1%	+11,1%		49,1%	28,5%		100,0%	100,0%
Mutuelles	786	328	1 114	675	396	1 071	-14,2%	+20,6%	-3,9%	10,9%	4,6%	7,2%	63,0%	37,0%	100,0%
Ensemble	6 147	7 874	14 022	6 207	8 618	14 824	+1,0%	+9,4%	+5,7%	100,0%	100,0%	100,0%	41,9%	58,1%	100,0%

2.2. - Décès toutes causes

Sociétés d'assurance	3 958	1 976	5 934	4 168	2 078	6 245	+5,3%	+5,1%	+5,2%	90,7%	42,6%	65,9%	66,7%	33,3%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	2 045	2 045	0	2 224	2 224		+8,8%	+8,8%		45,6%	23,5%		100,0%	100,0%
Mutuelles	421	500	921	430	577	1 007	+2,2%	+15,3%	+9,3%	9,3%	11,8%	10,6%	42,7%	57,3%	100,0%
Ensemble	4 378	4 521	8 899	4 597	4 878	9 476	+5,0%	+7,9%	+6,5%	100,0%	100,0%	100,0%	48,5%	51,5%	100,0%

Sources : CTIP, France Assureurs, FNMF.

Les charges de prestations

En 2020 (M€)			En 2021 (M€)			Evolution			Structure par OC en 2021			Structure par contrat en 2021		
Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total

Total santé-prévoyance

Sociétés d'assurance	9 594	11 767	21 362	10 458	11 712	22 170	+9,0%	-0,5%	+3,8%	46,7%	40,0%	42,9%	47,2%	52,8%	100,0%
Institutions de prévoyance	709	10 600	11 309	747	10 949	11 697	+5,4%	+3,3%	+3,4%	3,3%	37,4%	22,7%	6,4%	93,6%	100,0%
Mutuelles	11 027	6 262	17 288	11 183	6 584	17 767	+1,4%	+5,2%	+2,8%	50,0%	22,5%	34,4%	62,9%	37,1%	100,0%
Ensemble	21 330	28 629	49 959	22 388	29 246	51 634	+5,0%	+2,2%	+3,4%	100,0%	100,0%	100,0%	43,4%	56,6%	100,0%

1. - Santé (frais de soins)

Sociétés d'assurance	4 567	6 369	10 936	5 043	6 635	11 677	+10,4%	+4,2%	+6,8%	31,4%	37,8%	34,8%	43,2%	56,8%	100,0%
Institutions de prévoyance	709	4 804	5 513	747	5 118	5 865	+5,4%	+6,5%	+6,4%	4,7%	29,2%	17,5%	12,7%	87,3%	100,0%
Mutuelles	10 130	5 414	15 544	10 256	5 802	16 058	+1,2%	+7,2%	+3,3%	63,9%	33,1%	47,8%	63,9%	36,1%	100,0%
Ensemble	15 406	16 587	31 993	16 046	17 555	33 601	+4,2%	+5,8%	+5,0%	100,0%	100,0%	100,0%	47,8%	52,2%	100,0%

2. - Prévoyance

Sociétés d'assurance	5 027	5 399	10 426	5 415	5 078	10 493	+7,7%	-5,9%	+0,6%	85,4%	43,4%	58,2%	51,6%	48,4%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	5 796	5 796	0	5 831	5 831		+0,6%	+0,6%		49,9%	32,3%		100,0%	100,0%
Mutuelles	897	848	1 744	927	782	1 709	+3,3%	-7,7%	-2,0%	14,6%	6,7%	9,5%	54,2%	45,8%	100,0%
Ensemble	5 924	12 042	17 966	6 341	11 691	18 033	+7,1%	-2,9%	+0,4%	100,0%	100,0%	100,0%	35,2%	64,8%	100,0%

2.1. - Incapacité-invalidité, yc dépendance et décès accidentel

Sociétés d'assurance	3 243	4 181	7 424	3 381	3 849	7 230	+4,3%	-7,9%	-2,6%	85,7%	44,7%	57,6%	46,8%	53,2%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	4 295	4 295	0	4 269	4 269		-0,6%	-0,6%	0,0%	49,6%	34,0%		100,0%	100,0%
Mutuelles	657	478	1 134	564	498	1 062	-14,1%	+4,3%	-6,4%	14,3%	5,8%	8,5%	53,1%	46,9%	100,0%
Ensemble	3 900	8 953	12 853	3 945	8 616	12 561	+1,2%	-3,8%	-2,3%	100,0%	100,0%	100,0%	31,4%	68,6%	100,0%

2.2. - Décès toutes causes

Sociétés d'assurance	1 784	1 218	3 002	2 034	1 229	3 263	+14,0%	+0,9%	+8,7%	84,9%	40,0%	59,6%	62,3%	37,7%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	1 501	1 501	0	1 562	1 562		+4,1%	+4,1%	0,0%	50,8%	28,5%		100,0%	100,0%
Mutuelles	240	370	610	363	284	647	+51,1%	-23,2%	+6,0%	15,1%	9,2%	11,8%	56,1%	43,9%	100,0%
Ensemble	2 024	3 089	5 113	2 397	3 075	5 472	+18,4%	-0,4%	+7,0%	100,0%	100,0%	100,0%	43,8%	56,2%	100,0%

Sources : CTIP, France Assureurs, FNMF.

Les prestations versées

En 2020 (M€)			En 2021 (M€)			Evolution			Structure par OC en 2021			Structure par contrat en 2021		
Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total	Contrats individuels	Contrats collectifs	Total

Total santé-prévoyance

Sociétés d'assurance	8 170	10 120	18 290	9 098	10 974	20 072	+11,4%	+8,4%	+9,7%	43,9%	39,5%	41,4%	45,3%	54,7%	100,0%
Institutions de prévoyance	669	9 310	9 978	777	10 625	11 402	+16,2%	+14,1%	+14,3%	3,8%	38,2%	23,5%	6,8%	93,2%	100,0%
Mutuelles	10 061	5 487	15 549	10 843	6 206	17 049	+7,8%	+13,1%	+9,6%	52,3%	22,3%	35,1%	63,6%	36,4%	100,0%
Ensemble	18 900	24 917	43 817	20 718	27 804	48 522	+9,6%	+11,6%	+10,7%	100,0%	100,0%	100,0%	42,7%	57,3%	100,0%

1. - Santé (frais de soins)

Sociétés d'assurance	4 065	5 660	9 725	4 894	6 444	11 338	+20,4%	+13,9%	+16,6%	31,0%	36,7%	34,0%	43,2%	56,8%	100,0%
Institutions de prévoyance	669	4 371	5 040	777	5 480	6 257	+16,2%	+25,4%	+24,2%	4,9%	31,2%	18,8%	12,4%	87,6%	100,0%
Mutuelles	9 168	4 958	14 126	10 114	5 636	15 750	+10,3%	+13,7%	+11,5%	64,1%	32,1%	47,2%	64,2%	35,8%	100,0%
Ensemble	13 902	14 989	28 891	15 785	17 560	33 345	+13,5%	+17,2%	+15,4%	100,0%	100,0%	100,0%	47,3%	52,7%	100,0%

2. - Prévoyance

Sociétés d'assurance	4 105	4 460	8 565	4 204	4 530	8 733	+2,4%	+1,6%	+2,0%	85,2%	44,2%	57,5%	48,1%	51,9%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	4 939	4 939	0	5 145	5 145		+4,2%	+4,2%	0,0%	50,2%	33,9%		100,0%	100,0%
Mutuelles	893	529	1 423	729	570	1 299	-18,4%	+7,7%	-8,7%	14,8%	5,6%	8,6%	56,1%	43,9%	100,0%
Ensemble	4 998	9 928	14 926	4 933	10 244	15 177	-1,3%	+3,2%	+1,7%	100,0%	100,0%	100,0%	32,5%	67,5%	100,0%

2.1. - Incapacité-invalidité, yc dépendance et décès accidentel

Sociétés d'assurance	2 493	3 268	5 761	2 593	3 266	5 859	+4,0%	-0,1%	+1,7%	86,6%	44,4%	56,6%	44,3%	55,7%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	3 650	3 650	0	3 771	3 771		+3,3%	+3,3%	0,0%	51,2%	36,4%		100,0%	100,0%
Mutuelles	458	299	757	401	322	723	-12,5%	+7,6%	-4,5%	13,4%	4,4%	7,0%	55,5%	44,5%	100,0%
Ensemble	2 951	7 217	10 168	2 994	7 359	10 353	+1,5%	+2,0%	+1,8%	100,0%	100,0%	100,0%	28,9%	71,1%	100,0%

2.2. - Décès toutes causes

Sociétés d'assurance	1 612	1 193	2 805	1 611	1 264	2 875	-0,1%	+6,0%	+2,5%	83,1%	43,8%	59,6%	56,0%	44,0%	100,0%
Institutions de prévoyance	0	1 289	1 289	0	1 374	1 374		+6,6%	+6,6%	0,0%	47,6%	28,5%		100,0%	100,0%
Mutuelles	435	230	665	328	248	576	-24,6%	+7,7%	-13,4%	16,9%	8,6%	11,9%	57,0%	43,0%	100,0%
Ensemble	2 048	2 711	4 759	1 939	2 885	4 824	-5,3%	+6,4%	+1,4%	100,0%	100,0%	100,0%	40,2%	59,8%	100,0%

Sources : CTIP, France Assureurs, FNMF.

Note méthodologique

Les chiffres des institutions de prévoyance, des entreprises d'assurance et des mutuelles correspondent respectivement aux organismes relevant du code de la sécurité sociale, du code des assurances et du code de la mutualité, selon la liste des organismes agréés publiée par l'ACPR. Les cotisations s'entendent au sens des affaires directes, hors acceptations et brutes de réassurance. Elles sont hors taxe. La charge de prestations inclut les prestations payées, les variations de provisions techniques et les frais de gestion de sinistres.

Les montants sont issus, pour l'essentiel, des états FR.13 remis par l'ensemble des organismes à l'ACPR. Dans la mesure où nous ne disposons pas de l'intégralité des états FR.13 au moment de la réalisation du présent document de travail, les données manquantes, de l'année en cours, font l'objet d'estimations. Pour cette raison, nous sommes amenés à les corriger l'année suivante lorsque nous disposons de montants définitifs.

A noter que les « contrats collectifs » s'entendent uniquement des contrats collectifs obligatoires. Les contrats collectifs facultatifs (ou groupes ouverts) sont rattachés avec les contrats individuels.

L'incapacité-invalidité-dépendance-décès accidentel regroupe le volet complémentaire, à côté de la santé, des assurances de dommages corporels. Ces dernières correspondent aux catégories 20 et 21 de l'article A.931-11-10 du code de la sécurité sociale, A.344-2 du code des assurances et A.114-1 du code de la mutualité. Les chiffres relatifs au décès toutes causes correspondent aux catégories 3 (temporaire décès individuel) et 6 (décès collectif) de l'article A.931-11-10 du code de la sécurité sociale, A.344-2 du code des assurances et A.114-1 du code de la mutualité, auxquelles ont été ajoutées les contrats décès vie entière, non individualisés dans une catégorie spécifique.

Les garanties emprunteurs prévoyance (incapacité, invalidité et décès) sont exclues du champ de cette publication du fait de leur nature spécifique.

Nota : en raison des arrondis, la somme par type de risques, contrats ou familles n'est pas toujours égale à l'ensemble.